



Contrat de travail en Italie

Par resloze

Bonjour à toutes et à tous,

Actuellement en contrat CDI en France; on me propose un nouveau poste, dans une filiale de mon groupe, basée en Italie.

Malheureusement, mon employeur tarde à répondre à mes questions. Je voulais donc savoir si vous aviez des informations sur :

- Qu'en est il du niveau de vie en Italie ? Comment comparer un salaire français et un salaire italien ? (est-ce que 70K? bruts annuels en France peut correspondre à un 70K? bruts annuels en Italie ?)
- Si j'ai un contrat de travail Italien, combien de temps par an dois-je vivre et/ou travailler effectivement en Italie (je ne prévois pas de m'y installer à temps plein, ayant ma vie de famille en France)
- Comment fonctionne la fiscalité dans ce cas là ?
- Et il me semble avoir lu 4 semaines de CP en Italie, est-ce bien le cas ?
- Mon employeur me parle de CFE, apparemment lié aux cotisations chômage ou autre, mais à quoi est-ce que ça correspond ?

Merci beaucoup !